



Union
syndicale
Solidaires

Toulouse, le 2 juillet 2020

Chômage partiel à La Dépêche du Midi

Malgré le statu quo maintenu par la direction, le SNJ continue à se battre pour plus d'équité

Ce mardi 30 juin, lors du CSE de l'UES Dépêche, les résultats de l'entreprise ont été examinés et plusieurs sujets en lien avec l'activité partielle et ses perspectives ont été débattus.

Comme ils l'avaient fait auparavant lors d'échanges avec la rédaction-en-chef sur l'état du chômage partiel, **les élus du SNJ ont notamment demandé que plus aucun salarié de la rédaction ne soit encore au chômage à 100%** après le 30 juin, date à laquelle a pris fin la première demande administrative sur le sujet (depuis le 23 mars): une nouvelle demande a été effectuée par la direction pour recourir à nouveau à de l'activité partielle du 1^{er} juillet jusqu'au 31 décembre 2020.

La direction a fait état de 240 salariés de l'UES encore en activité partielle au 30 juin (soit 109 équivalent temps plein, ETP) et de son intention de ne pas modifier ces conditions d'ici la rentrée de septembre, sauf à la marge et exception faite des 14 journalistes CDI en poste du Midi Olympique qui vont être rétablis à 100% d'activité à compter du 6 juillet, ce dont nous nous réjouissons pour eux.

L'examen des comptes montre, pour la SA Groupe Dépêche (l'entreprise Dépêche du Midi), **en cumulé à fin mai 2020, un résultat opérationnel positif et de près d'un million d'euros supérieur à celui de 2019.**

Malgré ces chiffres, la rédaction DDM reste le secteur le plus touché, en ETP, par l'activité partielle. 65 salariés de la rédaction (73 si l'on ajoute les clavistes) sont encore en activité partielle à 50 ou 100% d'inactivité (27 journalistes en poste à 50%, 25 journalistes rémunérés à la pige à 100%, 13 assistantes à 50%, 8 clavistes à 100%). Excepté au Midi Olympique où les journalistes rémunérés à la pige sont en inactivité totale, ne reste plus dans les autres entreprises de l'UES Dépêche, où l'activité partielle a été revue à la hausse courant juin, qu'une douzaine de salariés à moins de 50% d'activité.

Face au refus de la direction de modifier ses plans et faute d'avoir été entendus, les élus du SNJ ont donné un avis défavorable à la poursuite de d'activité partielle jusqu'au 31 décembre prochain. Mais cet avis n'est que consultatif.

En cette période de crise sanitaire et économique, **le chômage partiel doit être réparti et partagé.** Le SNJ, qui prône depuis le début une mise en activité partielle équitable n'a pas l'intention de baisser les bras. En ce mois de juillet, **les élus du SNJ vont continuer à travailler pour que les conditions d'activité partielle s'améliorent pour un maximum de salariés.**

Vous trouverez ci-dessous la déclaration des élus du SNJ au CSE, justifiant son refus de cautionner le chômage partiel tel qu'il est prévu par la direction cet été et au cours du dernier semestre 2020.

Déclaration du SNJ concernant la poursuite de l'activité partielle dans les rédactions

Le SNJ regrette qu'une grande partie des efforts de chômage partiel à l'UES Dépêche soit portée avant tout (hormis au Midi Olympique) par la société mère, (SA Groupe Dépêche du Midi) et plus particulièrement par les rédactions, alors que de nombreux collègues d'autres services ou filiales ont vu leurs conditions d'activité partielle modifiées ces dernières semaines, certains même sont revenus à plein temps quand d'autres ont conservé leur poste à 100% de travail, de façon relativement peu compréhensible pour certains.

Le SNJ estime que, depuis le début, la mise en activité partielle souffre d'une inéquité originelle pour les journalistes ; la direction ayant choisi de ne pas répartir équitablement l'activité partielle sur tous. Ce choix directionnel n'a pas vraiment de justification opérationnelle, comme l'expérience le prouve depuis le 1^{er} juin 2020, date à laquelle tous les journalistes en CDI en poste ont repris une activité à 50%.

Le SNJ constate que l'évaluation des besoins en effectif dans les rédactions n'a pas été correctement quantifiée, dès le début de la mise en place du chômage partiel, le 23 mars 2020. Par exemple, la fin de recours à des contrats en CDD n'avait pas été anticipée. Par exemple les départs (retraite notamment) n'ont pas été pris en compte de façon prévisionnelle. Par exemple, la mise en activité partielle a été très disparate d'un département à l'autre, allant du simple ou double pour des départements aux effectifs et besoins comparables. Pour la rédaction, il semble s'être agi ici de privilégier avant tout, à un instant T, un paramétrage quantitatif de l'activité partielle (en vue de réaliser des économies de masse salariale) au détriment d'un paramétrage opérationnel en adéquation avec la baisse réelle d'activité à l'aune de l'actualité et des mesures prises par la direction (regroupement du journal papier en seul cahier, baisse de pagination,...)

Le SNJ pense que la fin de la première demande administrative du chômage partiel, au 30 juin 2020, doit permettre, sinon de repartir sur des nouvelles bases, du moins de gommer une partie de cette inéquité originelle ou de la corriger à nouveau. Le SNJ constate qu'il n'en est rien dans les intentions de la direction. Quasiment aucune modification de l'activité partielle (sauf à la marge) n'est prévue pour les rédactions à partir du 1^{er} juillet.

Le SNJ considère, dans ces conditions, au vu des éléments comparatifs et des résultats de l'entreprise (actuels et projetés), que suffisamment d'efforts ont été réalisés par la rédaction.

Il semble en effet anormal que les salariés travaillant à la rédaction constitueront la grande majorité des salariés de l'UES encore au chômage à 50 % (journalistes en poste et assistantes) ou à 100% (journalistes rémunérés à la pige et clavistes).

Il semble anormal que les journalistes qui sont en activité (surtout ceux qui sont à 100% d'activité, dont certains sont déjà fortement éprouvés par ces derniers mois de crise) continuent de travailler à un rythme très tendu, voire sur des plannings quasiment intenable dans quelques rédactions. Tout cela dans un contexte où l'activité et l'actualité rédactionnelle montent en puissance.

Il semble anormal que des journalistes continuent à travailler dans ces conditions sans évolution du chômage partiel des rédactions, alors qu'ils doivent souvent faire face à une surcharge de travail pour compenser ou pallier les absences d'autres catégories de salariés qui travaillent pour la rédaction : les clavistes (seules salariées d'OCI en chômage, et à

100%) et les assistantes des rédactions (maintenues à 50%, contrairement à des assistantes de direction revenues à 100% d'activité).

Il semble anormal que cette situation déjà délicate se tende encore, ce qui ne va pas manquer d'advenir avec la période des congés qui va accentuer les difficultés.

Alors que l'on maintient le journal écrit dans sa configuration actuelle et que la baisse de pagination annoncée cet été est assez peu importante par rapport aux étés antérieurs dans plusieurs départements, il semble anormal que l'on sous-estime à nouveau les besoins en effectifs en demandant encore aux journalistes de nouveaux efforts : tant à ceux qui sont toujours à 100% d'activité qu'à ceux qui sont toujours plongés dans une activité partielle qui n'évolue pas pour eux.

Il semble anormal que des journalistes en CDI (en poste ou pigistes réguliers) demeurent au chômage partiel tandis que l'on fera appel à des renforts extérieurs qui compenseront leur absence en juillet et août. Dans le contexte actuel et sans changement de l'activité partielle, il n'est pas acceptable, tant pour le SNJ que pour l'ensemble des journalistes, que des stagiaires soient recrutés pour cela : qu'ils soient sous contrat et rémunérés en tant qu'étudiants d'école de journalisme, ou simplement objet d'une gratification, même légèrement en augmentée. De plus, ces derniers constitueront, une responsabilité et une charge supplémentaires pour les journalistes qui devront les encadrer au quotidien.

Il semble anormal que 25 journalistes en CDI rémunérés à la pige, mis en inactivité totale depuis plus de trois mois soient encore en inactivité totale après le 1^{er} juillet 2020 alors qu'ils seront quasiment les seuls dans cette situation (avec leur confrères pigistes du Midi Olympique). Il semble anormal que l'on ne s'enquiert pas de la situation de ces salariés dont certains sont en souffrance morale, psychique sinon en difficultés financières.

Il semble anormal, alors qu'ils ne bénéficient déjà pas des mêmes conditions sociales et salariales que leurs autres confrères en CDI, que les journalistes rémunérés à la pige doivent continuer à supporter les plus gros efforts en termes d'activité partielle.

Il semble anormal que 25 journalistes rémunérés à la pige soient à 0% d'activité alors que deux journalistes retraités de DDM, rémunérés à la pige, continuent à travailler et à être sollicités, et que la direction, qui a connaissance de ces cas depuis trois mois, ne fait rien.

Dès lors il nous semble normal, nécessaire et impératif que, dès le 1^{er} juillet 2020, les journalistes rémunérés à la pige reprennent une activité (alors qu'ils en sont privés depuis plus de deux mois).

Dès lors il nous semble normal que, dès le 1^{er} juillet, soit réévaluée à la hausse l'activité partielle de tous les journalistes en poste des quotidiens (Dépêche News compris).

Dès lors, il nous semble normal que les assistantes et les clavistes, voient aussi leur condition d'activité partielle revues à la hausse très rapidement.

Les élus du SNJ ne peuvent cautionner les perspectives d'activité partielle envisagées par la direction après le 1^{er} juillet 2020.

C'est pourquoi le SNJ, au regard des projections économiques faites par la direction d'ici la fin de l'année concernant l'UES Dépêche considère qu'il est nécessaire et indispensable de réformer l'évolution de l'activité partielle prévue après le 1^{er} juillet 2020 dans les rédactions. Sans changement important de ces conditions, les élus du SNJ seraient légitimement amenés à tout mettre en œuvre pour que des modifications soient opérées, même de manière contraignante, afin de mettre fin à l'individualisation et aux dérives de l'activité partielle actuelle.